



GUIDE NORMAND des formations

2014/2015

Organisme de Formation Agréé N°: 23 76 04 883 76 depuis le 13/07/2012

A la Une

Le BPJEPS « Sports Collectifs » Mention Handball du 22 septembre 2014 au 03 juillet 2015 au Centre Sportif Normand d'Houlgate.

Une nouvelle offre de formation qui répond au premier niveau d'encadrement professionnel du handball depuis la rénovation des diplômes d'état ; finançable par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé en tant que formation professionnelle et qui élargira les compétences des candidats à d'autres sports collectifs dans la perspective d'embauches par financements croisés...

Au sommaire :

L'ORGANISATION DES FORMATIONS	
LES OBLIGATIONS EN TECHNICIEN POUR LA CMCD REGIONALE	page 4
LES ITINERAIRES DE FORMATION EXISTANTS SUR LA LIQUE	
L'architecture des diplômes d'Etat & fédéraux	page 5-6
LE FINANCEMENT DES FORMATIONS	
Dans le cadre de la formation professionnelle continue	page 8
TARIFS DES FORMATIONS	page 12
DATES DE DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	page 12
LE REGLEMENT DU SERVICE TERRITORIAL DE FORMATION	page 14
LES OUTILS DE FORMATION	page 16
LES CONTACTS UTILES	page 18
LES FORMATIONS	
DIPLOME D'ETAT	
La formation BPJEPS « Activité Sport Collectif » Mention Handball	page 20
ATTESTATION REGIONALE	
La formation Accompagnateur d'Equipe	page 22
QUALIFICATION FEDERAL	
La formation animateur de Handball Formule Weekend	page 24
La formation animateur de Handball Formule Semaine	page 26
Le renouvellement de la qualification animateur de handball	page 28
La formation entraîneur Régional Formule Classique	page 29
La formation entraîneur Régional Formule Semaine	page 31
Le renouvellement de la qualification entraîneur Régional	page 33
LA « SOIREE TECHNIQUE » CAPITALISABLE & ACCESSIBLE A TOUS	page 34
LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION & LE DOSSIER DE PRISE EN CHARGE	page 36
LA VALIDATION DE L'EXPERIENCE	page 38
LE CALENDRIER PREVISIONNEL DES FORMATIONS	page 39



L'EDITO

Le **Service Territorial de Formation**, né du **Projet Territorial Normand** par la volonté de mutualiser les moyens logistiques, humains et financiers en faveur d'une égalité d'accès à la formation sur le territoire Normand, met à votre disposition le **Guide Normand des Formations 2014 / 2015**.

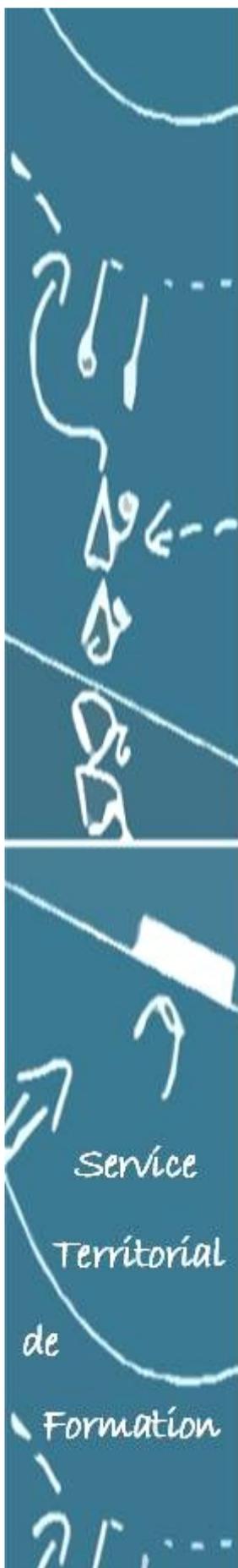
Elaboré pour vous présenter non seulement les formations habilitées par la Fédération Française de Handball mais aussi du Ministère des Sports, en innovant cette saison par l'offre du BPJEPS « Sports collectifs » mention handball ; ce guide vous permettra également de visualiser notre stratégie de formation qui privilégie le « VIVRE » et le « PARTAGE » dans l'utilisation et l'alternance des différents modes de transmission pour rendre chaque stagiaire ACTEUR de sa formation et capable :

- D'encadrer, animer ou entraîner le handball ;
- De séduire et fidéliser les différents publics en répondant à ses besoins et ses attentes ;
- De situer son action dans l'environnement de son club par un projet partagé.

Considérant le Guide Normand des Formations comme le document de référence qui régit les modalités d'organisation de la formation des cadres à l'échelle de notre territoire, nous vous invitons à en prendre connaissance et à le faire connaître dans l'intérêt général de tous les acteurs du handball normand.

Bonne lecture à toutes et à tous
et bonne saison...

L'Équipe du Service Territorial de Formation





L'ORGANISATION DES FORMATIONS

Pré nationale	Secteur MASCULIN	Secteur FEMININ	Situation de l'équipe de référence
	1 Entraîneur Régional en formation Entraîneur Inter Région	1 Entraîneur Régional en formation Entraîneur Inter Région	ACCESSION au niveau supérieur
	1 Animateur de HB en formation Entraîneur Régional	1 Animateur de HB en formation Entraîneur Régional	
	1 Entraîneur Régional	1 Entraîneur Régional	EVOLUTION au niveau
	1 Animateur de Handball	1 Animateur de Handball	

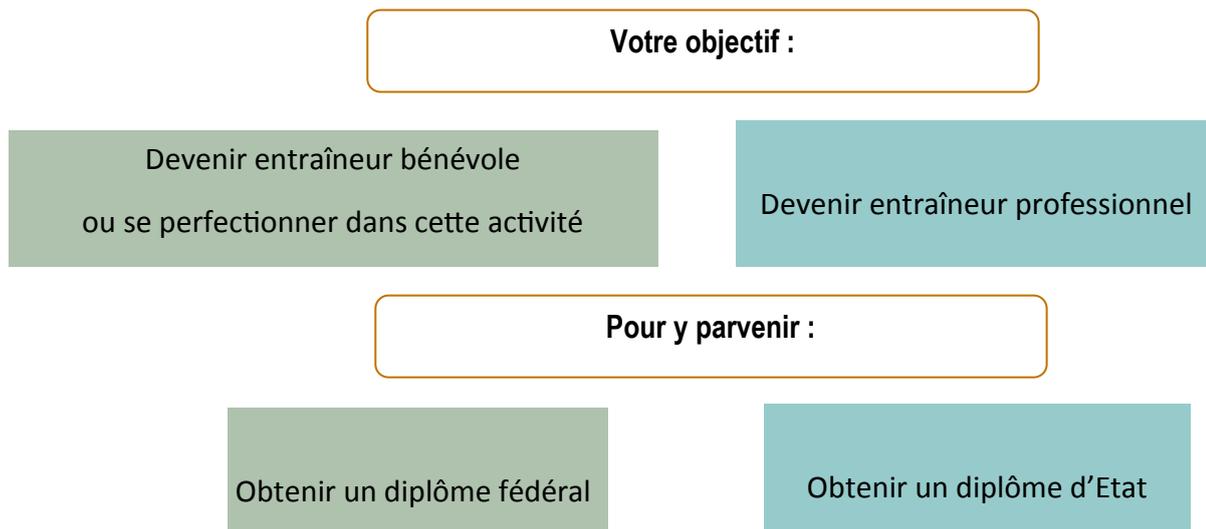
INFORMATION IMPORTANTE au niveau Pré national : La CMCD reconnaît les AHB et ER certifiés dans l'année en cours par le Service Territorial de Formation MAIS ne reconnaît pas dans le socle de base les licences blanches

Excellence	Secteur MASCULIN	Secteur FEMININ	Situation de l'équipe de référence
	1 Animateur de HB en formation Entraîneur Régional	1 Animateur de HB en formation Entraîneur Régional	ACCESSION au niveau supérieur
	1 personne en formation Animateur de HB	1 personne en formation Animateur de HB	
	1 Animateur de Handball	1 Animateur de Handball	EVOLUTION au niveau
	1 Dirigeant Accompagnateur ou 1 Accompagnateur d'Equipe	1 Dirigeant Accompagnateur ou 1 Accompagnateur d'Equipe	

INFORMATION IMPORTANTE au niveau Excellence : La CMCD reconnaît les AHB, ER et AE certifiés dans l'année en cours par le Service Territorial de Formation et reconnaît les techniciens en licences blanches (voir conditions dans le règlement CMCD)

Honneur	Secteur MASCULIN	Secteur FEMININ	Situation de l'équipe de référence
	1 personne en formation Animateur de HB		ACCESSION au niveau supérieur
	1 personne en formation Accompagnateur d'Equipe		
	1 Dirigeant Accompagnateur ou 1 Accompagnateur d'Equipe		EVOLUTION au niveau
1 personne en formation Accompagnateur d'Equipe			

INFORMATION IMPORTANTE au niveau Honneur : La CMCD reconnaît les AHB, ER et AE certifiés dans l'année en cours par le Service Territorial de Formation et reconnaît les techniciens en licences blanches (voir conditions dans le règlement CMCD).



Architecture des diplômes d'Etat sur le territoire :

Rappel : Les diplômes d'Etat BEES1 et BEES2 sont remplacés depuis le 1er janvier 2011 par le BP JEPS, le DE JEPS et le DES JEPS.
Les diplômes d'Etat permettent l'accès aux filières des collectivités territoriales.

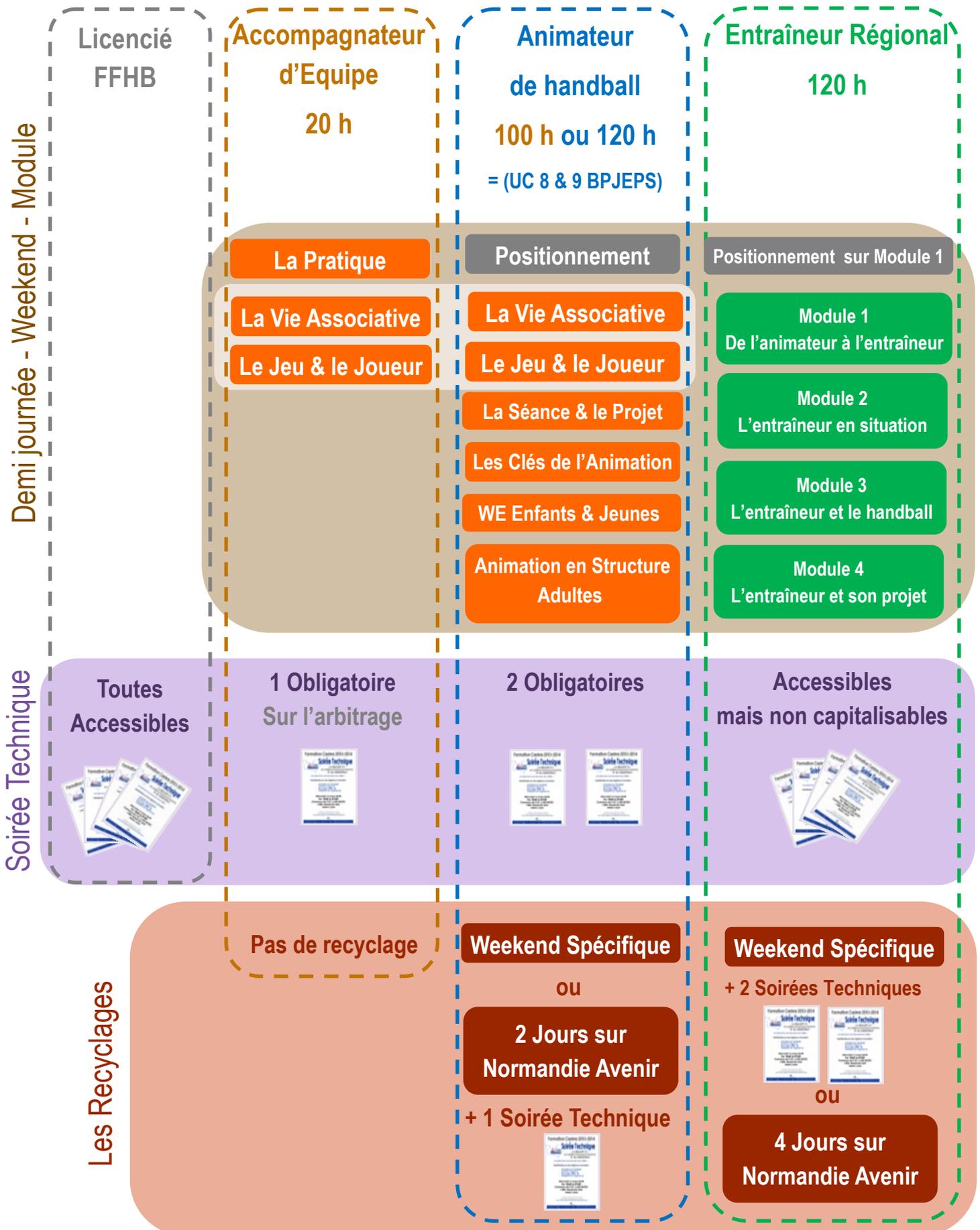
METIERS

DIPLOMES NECESSAIRES

Animateur en club, en comité ou en ligue	Le BP JEPS <i>(proposé par le Service Territorial de Formation)</i>
Conseiller Technique Fédéral	Brevet professionnel, spécialité « Activités sports collectif » Mention handball
Entraîneur de club dont l'équipe évolue en championnat de France Responsable de pôle Entraîneur de centre de formation Formateur de cadres	DE JEPS Diplôme d'Etat, Spécialité Perfectionnement sportif, Mention handball
Entraîneur dont l'équipe évolue Formateur de formateurs Directeur technique de club Manager général	DES JEPS Diplôme d'Etat Supérieur Spécialité Performance sportive, mention handball

Architecture des formations fédérales sur le territoire :

NB : La formation **Animateur de handball** et **Entraîneur Régional** existent sous forme de stage en **Formule Semaine**.





LE FINANCEMENT DES FORMATIONS
dans le cadre
de la formation professionnelle continue

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

dans le cadre de la formation professionnelle continue

La convention collective nationale du sport signée par les partenaires sociaux le 7 juillet 2005 a été étendue par arrêté du 21 novembre 2006, publié au Journal Officiel du 25 novembre 2006. Aussi, les dispositions du chapitre 8 relatives à la formation professionnelle sont applicables à tout groupement sportif relevant du champ d'application de la convention collective et ayant un code NAF suivant (nouvelle nomenclature 2008) : 7990Z – 8532Z – 8551Z – 8559A – 9311Z – 9312Z – 9319Z – 9411Z – 9412Z – 9420Z – 9499Z.

L'objectif est de faciliter l'accès à la formation de l'ensemble des salariés et dirigeants bénévoles des entreprises du secteur.

1. Qu'est ce que la branche nationale du sport ?

C'est l'organisation politique paritaire qui définit, détermine, et propose des orientations générales pour les pratiques de formation pour l'ensemble du sport. Elle détermine les niveaux de collecte et les critères de prise en charge, les actions prioritaires financées, etc.

Les représentants des salariés et des employeurs du Sport rassemblés dans une Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (**CPNEF**) organisent la politique de formation de la Branche du Sport pour toutes les activités sportives.

Un Groupe Paritaire de Coordination du Sport (**G.P.C.S.**) applique cette politique, avec la participation de l'**AGEFOS PME**.

Plan de formation

Définition des règles de gestion des fonds collectés

Mise en place d'un plan de formation annuel pour les salariés

Professionnalisation

Définition des contrats de professionnalisation et période de professionnalisation

Organisation du DIF

2. Le partenariat entre la FFHB et AGEFOS PME

AGEFOS PME a été co désigné par la branche professionnelle du sport pour gérer les contributions Plan de formation et Professionnalisation. La Fédération Française de Handball recommande à ses structures de verser celles-ci auprès d'AGEFOS PME. Partenaire formation du monde sportif, son rôle est :

- De gérer les fonds de formation selon les décisions de la branche ;
- Vous accompagner sur le terrain et de manière personnalisée dans vos projets individuel
- Et/ou collectifs emploi formation.

3. Qui peut bénéficier de financement de la branche ?

Publics

Les actions de formation engagées au bénéfice des salariés sont prioritaires.

Les actions de formations engagées au bénéfice des bénévoles peuvent être prises en charge dès lors qu'elles s'adressent à des dirigeants bénévoles de structures employeurs et qu'elles sont en lien avec les responsabilités exercées par ce dirigeant bénévole au sein de cette structure.

Les types d'aides financières

L'action de formation individuelle : peut être financée tout au long de l'année. C'est le montant demandé qui détermine les modalités de traitement du dossier. Nous vous engageons à contacter les équipes régionales

d'AGEFOS PME qui vous indiqueront si votre dossier nécessite un examen en commission. Le délai de réponse varie de un à trois mois selon le montant et la complexité du dossier.

L'action de formation collective : porte sur une ou plusieurs actions de formation et concerne les salariés d'au moins deux entités distinctes. Elle est toujours examinée par la CPNEF sport. La décision vous est communiquée dans un délai maximum de trois mois.

4. Organisation de la collecte

Des cotisations légales et conventionnelles obligatoires à verser avant le 1^{er} mars de chaque année (base masse salariale de l'année N-1) :

5. La convention collective nationale du sport et la formation professionnelle

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et des nouveaux dispositifs créés, la convention collective nationale du sport prévoit dans son chapitre 8 les dispositions suivantes...

Le plan de formation peut comporter trois types d'actions de formation :

Les actions d'adaptation au poste de travail, réalisées pendant le temps de travail avec maintien de la rémunération ;

Les actions liées à l'évolution de l'emploi ou qui participent au maintien de l'emploi, réalisées pendant le temps de travail mais pouvant conduire à dépasser la durée légale, conventionnelle ou contractuelle du travail sous certaines conditions;

Les actions de développement des compétences, réalisées pendant le temps de travail avec maintien de la rémunération, mais également en dehors du temps de travail, sous certaines conditions, avec versement d'une allocation formation.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation en alternance permettant aux jeunes de moins de 26 ans ou aux demandeurs d'emploi d'acquérir une qualification professionnelle (diplôme d'Etat, CQP de la branche, titre professionnel agréé par la CPNEF du sport...) et de répondre aux besoins en qualification des structures.

La période de professionnalisation permet de favoriser le maintien en activité et de développer la professionnalisation des salariés en CDI, par l'acquisition d'un diplôme, titre, certification, ou d'une qualification reconnue par la branche, notamment via la Validation des Acquis et de l'Expérience.

Le droit individuel à la formation (DIF) Depuis le 7 mai 2005, chaque salarié a la possibilité de demander à bénéficier d'une formation dans le cadre de son DIF selon les dispositions légales en vigueur.

COMMENT FINANCER VOTRE PROJET DE FORMATION ?

CAS 1 : Vous êtes bénévole et licencié au sein d'une structure, club, comité ou ligue et vous souhaitez suivre une formation relative à un diplôme régional ou fédéral...

À ce titre, vous bénéficiez d'un tarif réduit sur le coût des formations fédérales. Ce tarif préférentiel est rendu possible par des aides attribuées par l'État dans le cadre de la convention d'objectifs et par des fonds propres de la Fédération dans le cadre de ses orientations politiques.

CAS 2 : Vous êtes salarié au sein d'une structure, club, comité ou ligue et vous souhaitez suivre une formation relative à un diplôme fédéral...

À ce titre, vous bénéficiez d'une prise en charge par l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) auquel votre structure a choisi de cotiser (AGEFOS-PME ou OPCALIA) dans le cadre du Plan de Formation.

CAS 3 : Vous êtes salarié ou bénévole d'une structure, club, comité ou ligue et vous souhaitez suivre une formation relative à un diplôme d'État (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS)... À ce titre, vous pouvez bénéficier de différents dispositifs permettant la prise en charge partielle ou totale de la formation (Contrat ou période de professionnalisation – Plan de formation – Congé Individuel de Formation – Dispositif Conseil Régional – Dispositif Pôle Emploi)



LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

dans le cadre de la formation professionnelle continue

OBTENIR UN FINANCEMENT, L'AFFAIRE DE TOUS... MAIS SURTOUT LA VOTRE !

Soyez un acteur de la recherche de votre financement.

Soyez incitateur auprès de votre structure, de votre pôle emploi, etc.

Si l'État participe au financement de la formation professionnelle initiale, aux côtés des conseils régionaux notamment, la formation professionnelle continue relève prioritairement de l'employeur, des branches professionnelles (par l'intervention des organismes paritaires collecteurs agréés ou OPCA) et des conseils régionaux.

Il existe de nombreux dispositifs variant selon votre situation personnelle, il est donc important que vous commenciez à étudier vos droits dès votre inscription aux épreuves de sélection afin d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous. Voici quelques principes à retenir :

- Le droit à une **rémunération** ou à une **aide financière** ne signifie pas que vous en bénéficierez de façon automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique ;
- Vous devez pour chaque type d'aide remplir les conditions requises;
- **Pensez aux éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide** ; pendant votre formation vous n'avez pas le statut d'étudiant : vous êtes **stagiaire de la formation professionnelle**

QUELQUES CONSEILS A RETENIR

- Commencer très tôt votre recherche, bien avant votre entrée en formation (ex : 6 mois pour un CIF, 3 mois pour un plan de formation...).
- Ne vous contentez pas d'un seul financement. Certaines prestations (ou aides) peuvent se cumuler (Ministère des sports et Pôle Emploi par exemple).
- Privilégiez les contrats (professionnalisation ou apprentissage) si vous êtes en formation professionnelle initiale : préparer un BPJEPS ou un DEJEPS avec votre club.
- N'hésitez pas à aller voir les liens proposés.
- Analyser les différentes informations car vous cumulez peut-être 2 statuts.
- Attention : les dispositifs et les informations sont susceptibles de modifications permanentes. Référez-vous au site internet du financeur

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE

Si vous n'avez jamais travaillé, ou êtes en cours d'accès à un premier emploi, et si vous êtes à la recherche d'une première qualification professionnelle :

Vous pouvez bénéficier d'une aide à la formation initiale dans un établissement public national du ministère des Sports (conditions particulières).

Formations subventionnées par les ministères chargés des Sports et de la Jeunesse : réductions éventuelles des tarifs pour les personnes en formation initiale.

Si vous avez entre 16 et 25 ans inclus et souhaitez préparer un diplôme en alternance :

Contrat de professionnalisation : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux.

Contrat d'apprentissage : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire dans un centre de formation d'apprentis (CFA) agréé par le conseil régional. Pour plus de précisions vous pouvez consulter le site de la Fédération nationale des CFA

Si vous êtes salarié :

Plan de formation : Ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise.

Congé individuel de formation (CIF) : Après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge par les organismes paritaires agréés (OPCA pour le CIF).



Droit individuel à la formation (DIF) : Le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit de formation de 20 heures par an, dans la limite de 120 heures ; après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge en totalité ou en partie par les organismes paritaires agréés (OPCA).

Période de professionnalisation : Période destinée à l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou période de participation à une action de formation dont l'objectif est défini par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) dont relève l'entreprise.

Si vous êtes demandeur d'emploi :

La formation professionnelle a pour but de favoriser la reprise d'activité pour des personnes qui connaissent des difficultés sur le marché du travail ou qui souhaitent engager une reconversion professionnelle.

Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités.

Il convient de distinguer deux éléments: le coût de la formation et celui de la rémunération du bénéficiaire de la formation.

Certains dispositifs prévoient la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller à l'emploi dans les agences locales de Pôle emploi qui étudiera votre situation personnelle et votre projet avec vous. Les principaux dispositifs sont :

- action de formation financée par Pôle emploi (AFC),
- action de formation préalable au recrutement (AFPR),
- allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE),
- allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF),
- allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF),
- contrat de professionnalisation pour les plus de 25 ans, inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi gérée par Pôle Emploi.

Si vous êtes un licencié dans une association sportive :

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) peut éventuellement apporter un soutien financier à votre association. La demande est à déposer pour instruction auprès des services déconcentrés chargés des sports : en général la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP pour les clubs et comités départementaux et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pour les ligues.

Si vous êtes sportif de haut niveau :

Vous pouvez bénéficier de dispositifs spécifiques en matière d'insertion professionnelle. Pour de plus amples informations vous pouvez prendre contact avec le correspondant sport de haut niveau de votre Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).



Formations proposées sur le territoire Normand

2014/2015 2015/2016

BPJEPS « Sports Collectif » Mention handball	Frais inscription 150 euros	Coût pédagogique 6 908.25 euros	
Accompagnateur d'Equipe		91.50 euros	91.50 euros
Animateur de Handball avec Accomp. d'Equipe		366 euros	457.50 euros
Animateur de Handball Weekend		439.20 euros	549 euros
Recyclage Animateur de Handball		91.50 euros	91.50 euros
Animateur de Handball Semaine et Entraîneur Régional Semaine		549 euros	549 euros
Entraîneur Régionale Classique		549 euros	549 euros
Recyclage Entraîneur Régional		137.50 euros	137.50 euros
Animateur de Handball et Entraîneur Régionale pour les salariés (OPCA)		1098 euros	1098 euros

DATES DE DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION A LA LIQUE

Formations	Date limite
BPJEPS « Sports Collectif » Mention handball	20 Juin 2014
Accompagnateur d'Equipe	10 Octobre 2014
Animateur de Handball Weekend ou Semaine	15 Novembre 2014
Recyclage Animateur de Handball	15 Novembre 2014
Entraîneur Régional Classique ou Semaine	15 Novembre 2014
Recyclage Entraîneur Régional	15 Novembre 2014



REGLEMENT DU SERVICE TERRITORIAL DE FORMATION



Je m'engage sur une formation organisée par le Service Territorial de Formation : quelles sont mes obligations ?

Modalités à respecter :

- Effectuer une inscription administrative complète.
- Etre présent à mon positionnement sans lequel mon entrée en formation ne peut être validée.
- Etre assidu aux séquences obligatoires intégrées dans mon parcours de formation (*)
- Etre présent au dispositif d'évaluation de la qualification visée.

() : Quels que soient les lieux ou les dates programmées, à partir du moment où tout cela m'a été présenté avant ma signature pour accord, dans un temps imparti, ne signifiant pas par abus, l'idée d'un grand intervalle de temps sans étapes imposées annuellement, mais bien au contraire, en me proposant une offre de séquences programmées en nombre suffisant sur tout le territoire et avec cohérence dans le temps au niveau organisationnel pour respecter la typologie de moments complémentaires : positionnement ; demi journée ; soirées, matinées, après-midi techniques ; tests ; weekends ; modules ; stages... me permettant de capitaliser l'ensemble des séquences obligatoires ou conseillées de mon parcours de formation.*

Sanction

Le non-respect de l'une de mes obligations précitées ou bien pour une absence, sans délivrance d'un justificatif reconnu par la Ligue comme justifié au regard de la « Grille des justificatifs à fournir » ci-après, entraînera le non reversement des sommes perçues à mon inscription et ma sortie du dispositif de formation pour non respect des modalités d'organisation convenues à mon inscription.

Si j'arrête ma formation en cours d'année

J'informe le Service Territorial de Formation dans les plus brefs délais par courrier ou mail, pour qu'une information officielle soit diffusée à mon club avant toute signature de rupture mentionnant la date exacte de mon arrêt.

Je prends conscience que cet arrêt aura des conséquences financières pour mon club ou pour moi-même en raison du non reversement des sommes perçues par la Ligue à l'inscription ; mais aussi pourra avoir des conséquences sportives pour mon club souhaitant peut-être, par l'obtention de ma qualification, répondre aux attentes de la CMCD.

Si j'arrête ma formation en cours d'année pour des raisons médicales

J'informe le Service Territorial de Formation dans les plus brefs délais et TRANSMETS LE JUSTIFICATIF requis au regard de la « Grille des justificatifs à fournir » **sous 7 jours**.

Si je suis absent sur une séquence obligatoire de mon parcours de formation

JE DOIS IMPERATIVEMENT :

Justifier mon absence, **sous 7 jours**, au Service Territorial de Formation
Me rendre à la session de rattrapage si le justificatif fourni est reconnu comme justifié, en réglant les frais supplémentaires inhérents à l'organisation de ma session de rattrapage.

AU RISQUE DE M'EXPOSER :

- A un rejet du dispositif de formation
- Au non reversement des sommes dues à mon inscription.
- Au non reversement des sommes dues pour l'organisation de la session de rattrapage.

AU RISQUE D'EXPOSER MON CLUB :

- Au non reversement des sommes dues à mon inscription.
- Au non reversement des sommes dues pour l'organisation de la session de rattrapage.
- La non obtention d'une qualification attendue pour répondre aux attentes de la CMCD

GRILLE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Absences considérées comme JUSTIFIEES	Justificatif à fournir
Evénement familiaux	Acte d'état civil, inhumation
Congé maternité	Certificat médical
Congé paternité	Photocopie lettre adressée à l'employeur
Congé pour enfant	Certificat médical
Arrêt maladie ou accident /trajet	Arrêt de travail ou attestation de sinistre
Témoins ou jurés d'Assise	Convocation du Tribunal
Convocations Officielles	Convocation officielle
Urgences médicales constatées	Bulletin d'hospitalisation, certificat médical
Formation au sein de l'entreprise	Attestation de l'employeur
Mission Sapeur Pompier Volontaire	Attestation de l'organisme
Absences considérées comme INJUSTIFIEES	
Congés (voyage ; Sports d'Hivers ...)	
Panne de réveil	
Simple mot d'excuse	
Démarche administrative	
Match	
Réunion de famille, anniversaire...	



ANIM'H@ND

Ce site propose :

- des situations et séances animées ou intégrant des vidéos,
- des documents de la Formation Initiale,
- des entretiens,
- des connaissances.

Son accès est libre. Il s'adresse tout particulièrement aux animateurs de handball.

La conception, simple et progressive, de situations et de séances intégrant des animations et des vidéos.

Adresse du site : <http://www.ff-handball.org>

CAMPUS DES HANDBALLEURS

C'est une plate forme pour les formations fédérales animateur de handball et entraîneur régional accessible depuis l'interface du Service Territorial de Formation ; elle se positionne comme Centre de Ressources en FOAD (FOrmation A Distance) dans le parcours de formation des stagiaires.



APPROCHES DU HANDBALL (LA REVUE)

Elle offre, tous les deux mois, l'analyse de l'actualité du handball par des professionnels. Stratégie, tactique, analyse de phases de jeu, conseils et perspectives : les techniciens du handball prennent la parole. Ils conseillent, analysent et commentent les championnats en cours ou à venir. A l'aide de schémas et d'illustrations, ils vous proposent des situations concrètes à mettre immédiatement en pratique dans les séances d'entraînement.

APPROCHES DU HANDBALL (EN LIGNE)

Adresse du site : <http://www.handball.org/formation/approches-du-handball.html>

S'adresse à tous les publics (entraîneurs, arbitres, dirigeants), de tous niveaux.

Les objectifs sont :

- de faire vivre notre culture en mettant en ligne des articles anciens,
- diffuser des articles qui ne trouveraient pas leur place dans la revue,
- bonifier certains articles par l'ajout de vidéos.

Pour ne pas concurrencer la version papier, seuls les articles de la rubrique « Actualité » du dernier numéro sont mis en ligne ainsi que des articles de plus de deux saisons.

L'INTERFACE du Service Territorial de Formation

Adresse de l'interface : <http://sites.google.com/site/etrformationdescadres/>

The screenshot shows the main menu on the left with categories: A - LE GUIDE NORMAND des formations 2013 - 2014, B - AGENDAS DES SEQUENCES DE FORMATION (with sub-items B1-B4), C - LE GUIDE FEDERAL des formations 2013 - 2014, and a 'DEMANDE DE VALIDATION DE L'EXPERIENCE' section. The main content area displays a Google Slides presentation titled 'A - LE GUIDE NORMAND des formations 2013 - 2014'. The slide content includes a table of contents for the 'Guide Normand des formations 2013-2014' with items like 'Appareil du Service Territorial de Formation', 'Agenda des séquences de formation', 'Le calendrier pédagogique', etc., each with a corresponding page number. Below the slide, there is a text prompt: 'Cliquez sur le lien ci-dessous pour télécharger, consulter ou imprimer Le Guide Normand des Formations et un dossier d'inscription !'. At the bottom, a file list shows 'Dossier Inscription + Atte...' and 'Guide Normand des Form...'.

L'interface est accessible depuis le site web de la Ligue, elle permet de consulter ou télécharger :

Le guide normand des formations, le formulaire d'inscription et de prise en charge, les agendas des différents parcours de formation et recyclages, les Soirées Techniques accessibles à tous... un lien direct, vers CAMPUS DES HANDBALLEURS pour la formation FOAD, le guide fédéral...

En sélectionnant l'agenda de son parcours de formation, toutes les dates et adresses des séquences organisées sur le territoire de la Ligue sont communiquées avec l'affiche de chacune d'elles.

Un formulaire électronique permet aux stagiaires de confirmer leurs venues sur chaque séquence.

The screenshot is split into two parts. The left part shows the 'B2 - Agenda animateur de Handball & Recyclage' section of the website, which includes a detailed agenda for 'Soirée Technique' on 'Mercredi 12 mars 2014' at 'Gymnase de l'IUT CAEN NORD'. The right part shows a 'CONFIRMATION DE PRESENCE SUR LA SEQUENCE DE VOTRE CHOIX' form. The form includes a calendar view for 'samedi, 1 mars' to 'samedi, 22 mars' with event times and titles. Below the calendar, there is a section for 'VOTRE IDENTITE' and a dropdown menu for 'Votre Comité : (Sélectionner dans la liste)' with 'Comité de la Manche' selected.





Ligue de Normandie de Handball

Service Territorial de Formation

Avenue du Général de Gaulle
BP 1
76350 OISSEL

Secrétariat Formation Cadres

Anne DEMAREST
02.35.64.01.47
1700000.tec@handball-france.eu

Élu Référent Formation Cadres

Laurent BACHELOT
06.65.93.12.30
laurentbachelot@ymail.com

CTS Coordonnateur Formation Cadres

Hervé VIGOR
06.65.93.22.21
vigorhb@yahoo.fr

CTF Coordonnatrice Service Territorial de Formation & BPJEPS

Sandra JEHANNE
07.60.05.64.59
ctf.formation.normandie@gmail.com

CTF LNHB

Romain CAPELLE
06.62.97.14.17
romaincapellelnhb@gmail.com





LES FORMATIONS

BPJEPS Activités « Sports Collectifs »

Mention : **Basket-ball, Handball, Hockey sur Gazon, Rugby et Volley-ball**

Formation habilitée sous le N° : 14014HABBP0008 par DRJSCS de Basse Normandie

Ce diplôme est mis en place par le Service Territorial de Formation de la Ligue de Normandie de Handball à l'attention de stagiaires ayant une structure professionnelle d'accueil dans la mention choisie.

Le métier

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) Activité Sports Collectifs permet d'évoluer en tant qu'éducateur sportif.

Il s'agit d'un diplôme d'Etat de niveau IV. Il atteste de compétences permettant d'encadrer et d'enseigner à un 1er niveau de compétition dans sa discipline, et d'animer des séances d'initiation et de découverte

DOSSIER D'INFORMATION & DOSSIER D'INSCRIPTION

Téléchargeables sur le site web

De la Ligue de Normandie de Handball

Contenu de la formation

UC1 Communiquer dans un environnement professionnel

UC2 Prendre en compte les caractéristique des publics

UC3 Préparer un projet ainsi que son évaluation

UC4 Contribuer au fonctionnement de sa structure

UC5 Préparer une action d'animation en sports collectifs

UC6 Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation « sport collectif »

UC7 Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation « sport collectif »

UC8 Conduire une action d'animation dans la mention choisie

UC9 Maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive de la mention choisie

UC10 Promouvoir une pratique collective non traditionnelle à travers une animation tout public

Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé d'au moins 18 ans ;
- Etre titulaire du PSC 1 ou AFPS
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois ;
- Satisfaire aux tests des exigences préalables (TEP) : Parcours de motricité et Opposition Collective (football et handball).



Contenu des épreuves de sélection

Epreuve écrite

Le candidat dispose d'une heure trente pour synthétiser un document sur un sujet d'actualité dans la branche du sport.

Epreuve orale

Entretien d'une durée de 20 minutes (motivations, les parcours scolaires et professionnels).

Calendrier de la formation

Clôture des inscriptions

Vendredi 20 juin 2014

Tests d'Exigence Préalable d'Entrée en formation (TEP)

Jedi 03 juillet 2014 (le matin)

Tests de sélection

Jedi 03 juillet 2014 (l'après-midi)

Positionnement

Vendredi 04 juillet 2014 (le matin)

Formation

du 22 septembre 2014 au 03 juillet 2015

(jusqu'au 15/09/2015 pour session de rattrapage)

Formation en Centre

755 heures

Formation en alternance

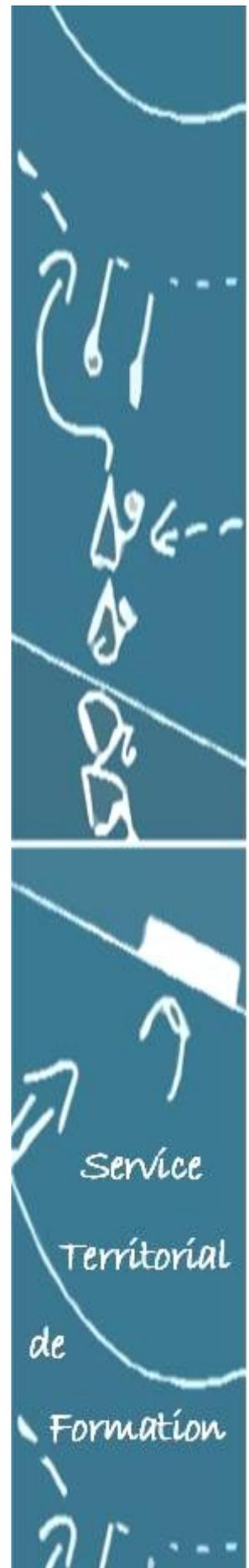
600 heures



Possibilité de restauration et d'hébergement au Centre Sportif Normand d'Houlgate (Financement à la charge du stagiaire ou de son employeur).

Comment financer la formation ?

Les candidats peuvent bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération. Vous pouvez vous adresser auprès d'OPCA pour les salariés, à la mission locale pour les jeunes de 18 à 26 ans ou bien encore au Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi.



Volume de formation

20 heures

Organisation

3 demi-journées + 1 soirée technique spécifique sur l'arbitrage

Coût de la formation

91,50 €

Qualification

Attestation délivrée par le Service Territorial de Formation.

Recyclage

Pas de recyclage pour cette formation.

Certification

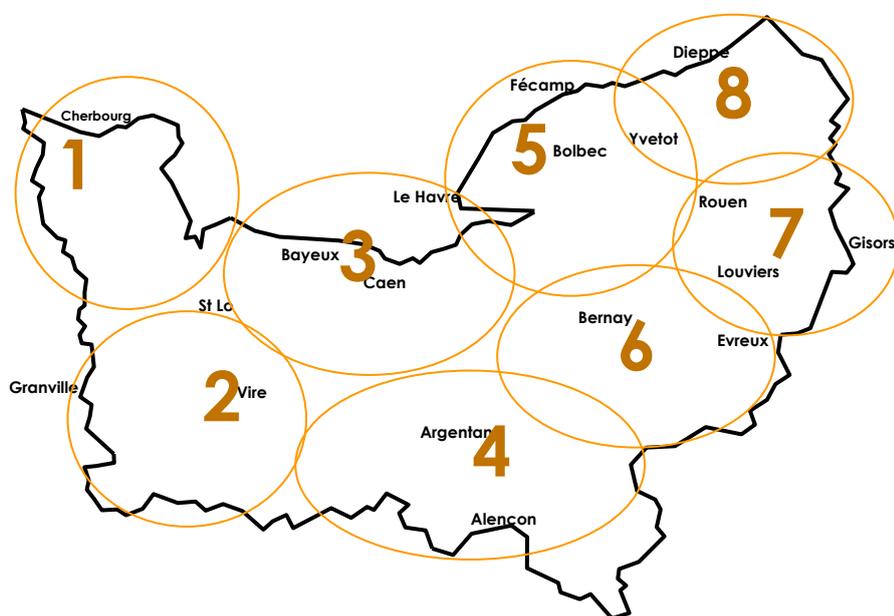
Capitaliser la totalité des séquences dans l'année en cours

Date limite d'inscription*Le 10 Octobre 2014**Le parcours de cette formation est à réaliser dans l'ordre suivant :***S1 = Demi-journée** La Vie Associative**S2 = Demi-journée** Le Jeu & le Joueur**S3 = Demi-journée** La Pratique**+ Soirée Technique** sur les règles élémentaires de l'arbitrage*Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription**page 36***AC EQUIPE/ SECT**

*N'oubliez pas de
mentionner le numéro
de votre zone géographique
à l'aide de la carte page 23*

Une formation de proximité

Afin d'être au plus près des candidats, les demi-journées de la formation sont proposées dans 8 zones géographiques. Chaque stagiaire a la possibilité de participer aux demi-journées programmées sur les autres zones en respectant l'ordre de réalisation préconisé.



Calendrier prévisionnel des séquences programmées par zones

	La Vie Associative	Le Jeu & le Joueur	La Pratique	Soirée Technique Arbitrage
Zone 1	08/11/2014 de 9h à 12h	15/11/2014 de 9h à 12h	22/11/2014 de 9h à 12h	Vu avec les stagiaires
Zone 2	06/12/2014 de 9h à 12h	13/12/2014 de 9h à 12h	20/12/2014 de 9h à 12h	Vu avec les stagiaires
Zone 3	15/11/2014 de 9h à 12h	22/11/2014 de 9h à 12h	29/11/2014 de 9h à 12h	Vu avec les stagiaires
Zone 4	06/12/2014 de 9h à 12h	13/12/2014 de 9h à 12h	20/12/2014 de 9h à 12h	Vu avec les stagiaires
Zone 5	08/11/2014 de 9h à 12h	15/11/2014 de 9h à 12h	22/11/2014 de 9h à 12h	Vu avec les stagiaires
Zone 6	22/11/2014 de 9h à 12h	29/11/2014 de 9h à 12h	06/12/2014 de 9h à 12h	Vu avec les stagiaires
Zone 7	06/12/2014 de 9h à 12h	13/12/2014 de 9h à 12h	20/12/2014 de 9h à 12h	Vu avec les stagiaires
Zone 8	08/11/2014 de 9h à 12h	15/11/2014 de 9h à 12h	22/11/2014 de 9h à 12h	Vu avec les stagiaires



Volume de formation

120 heures (100 heures si attestation Accompagnateur Equipe)

Organisation

5 demi journées ; 1 weekend ; 2 Soirées ou A Midi ou Matinées Techniques ; un parcours de formation à distance (FOAD) ; une mise en situation pratique d'animation dans un club (lieu à définir) ; et remettre un projet de développement de structure.

Coût de la formation

439.20 euros

366 euros pour les personnes en possession de l'attestation Accompagnateur d'Equipe

1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)

Qualification

Carte délivrée par le Service Territorial de Formation

Durée de validité

Carte valable 3 ans

Nombre de places

32 places sur le territoire Normand

Date limite d'inscription

Le 15 Novembre 2014

Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 32 stagiaires retenus en Formule Weekend, en fonction des critères suivants :

- Favoriser la certification d'un Animateur de Handball dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

Restauration & hébergement

L'organisation du weekend permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir.

La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.

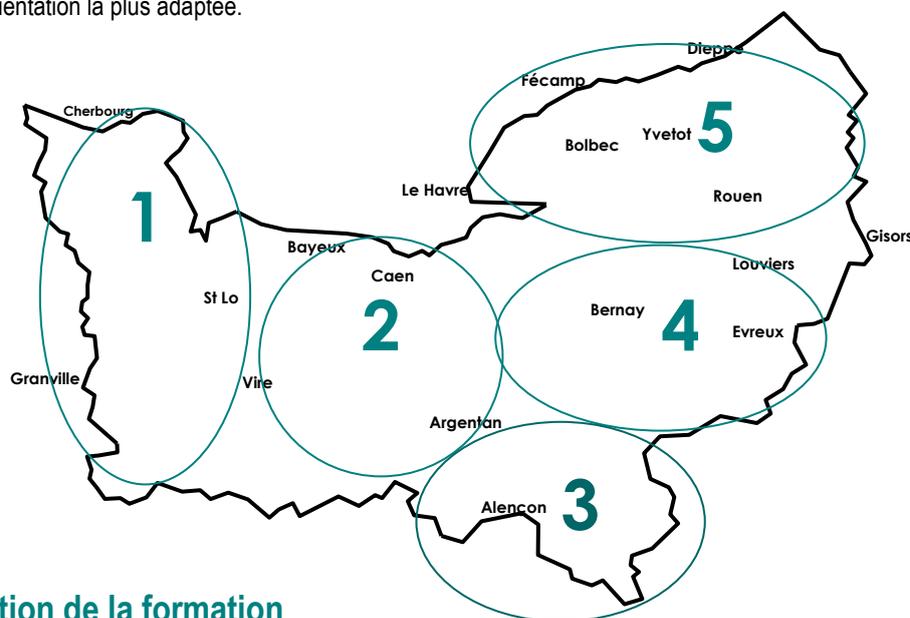
Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription

page 36

AHB / WEEKEND

Une sectorisation de la formation.

Afin d'être au plus près des candidats, les « Demi journées », « Soirées, Matinées, Après Midi Techniques », « Weekend » et « Animation en structure » sont organisées dans les 5 secteurs géographiques ci-dessous. Pour moins de 4 inscrits dans un secteur, le Service Territorial de Formation informe et propose aux candidats l'orientation la plus adaptée.



Organisation de la formation

Positionnement (obligatoire pour valider son entrée en formation)

Samedi 10 Janvier 2015 de 9h à 12h

Demi journée 1

Samedi 24 Janvier 2015 de 9h à 12h

La vie associative + FOAD 1 (Formation à distance)

Demi journée 2

Samedi 07 Février 2015 de 9h à 12h

Le jeu & le joueur + FOAD 2

Demi journée 3

Samedi 15 Mars 2015 de 9h à 12h

La séance et le projet + FOAD 3

Demi journée 4

Samedi 28 Mars 2015 de 9h à 12h

Les clés de l'animation + FOAD 4

Le Weekend (accessible uniquement si les Demi Journées 1;2;3 & 4 ont été effectuées)

Samedi 25 et Dimanche 26 Avril 2015

Animation chez les Enfants & Jeunes + FOAD 5

Animation en structure (accessible uniquement si les Demi Journées 1;2;3 & 4 ont été effectuées)

Entre le 09 Mai 2015 et le 24 mai 2015

Animation chez les Adultes + FOAD 6

Rendre un projet de développement de structure

Avant le 31 mai 2015

+ Participation à 2 Soirées ou Matinées ou A-Midi Techniques de son choix



Volume de formation

120 heures (100 heures si attestation Accompagnateur Equipe)

Organisation

3 stages de 3 jours ; 2 Soirées ou A Midi ou Matinées Techniques) ; un parcours de formation à distance (FOAD) et remettre un projet de développement de structure.

Coût de la formation

549 euros

1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)

Qualification

Carte délivrée par le Service Territorial de Formation

Durée de validité

Carte valable 3 ans

Nombre de places

12 places (AHB + ER) sur le territoire Normand

Date limite d'inscription

Le 15 Novembre 2014

Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 12 stagiaires retenus en Formule Semaine, en fonction des critères suivants :

- Favoriser la certification d'un Animateur de Handball dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

Restauration & hébergement

La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage. Ces frais supplémentaires seront facturés au stagiaire ou au club après chaque module au coût réel.

Référence à rappeler sur le Formulaire d'inscription

page 36

AHB / SEMAINE

Organisation de la formation

Stage 1

Positionnement / Vie Associative / Le Jeu & le Joueur / La séance & le projet

+ FOAD 1 pour construire la première partie du projet de développement

Du 07 au 09 Janvier 2015

Stage 2

Les clés de l'animation / Animation pédagogique

+ FOAD 2 pour construire la deuxième partie du projet de développement

Du 25 au 27 Février 2015

Stage 3

Construction de séance / Animation pédagogique / Bilan de formation

+ FOAD 3 pour mise en place du projet de développement

Du 28 au 30 Avril 2015

+ Participation à ...

2 Soirées ou Matinées ou A-Midi Techniques de son choix

Entre Janvier 2015 et Mai 2015

La certification est conditionnée par :

- La participation aux 3 stages et la capitalisation de 2 Soirées ou Matinées ou A-Midi Techniques dans la saison en cours
- Le suivi de sa formation en FOAD sur « Campus des Handballeurs »
- Le retour des travaux demandés
- La réalisation du dossier de développement de sa structure
- Répondre au niveau de connaissances et de compétences requises pour être Animateur de Handball



Volume de formation

20 heures

Organisation

1 circonstance de recyclage possible

Coût du recyclage

91.50 euros

Durée de validité

Recyclage valable pour 3 ans

Nombre de places

12 places sur le territoire Normand

Date limite d'inscription*Le 15 Novembre 2014***Organisation de la formation****Weekends spécifiques Recyclage***Option 1 : Weekend du 04 & 05 Avril 2015**ou**Option 2 : 2 Jours sur le Normandie Avenir (date à confirmer)**+ 1 Soirée, Matinée ou Après Midi Technique au choix !***Restauration & hébergement**

L'organisation du weekend permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir.

La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.

*Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription**page 36***RECY AHB Option 1****ou****RECY AHB Option 2**

Volume de formation

120 heures

Organisation

4 modules sur l'année et 1 suivi en club pendant la formation

Durée de la formation

2 ans possibles avec l'obligation de participer au 1er module la première année pour valider l'entrée en formation

Coût de la formation

549 euros

1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)

Qualification

Carte délivrée par le Service Territorial de Formation

Durée de validité

Carte valable 5 ans

Nombre de places

12 places sur le territoire Normand

Date limite d'inscription

Le 15 Novembre 2014

Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 12 stagiaires retenus en formule CLASSIQUE, en fonction des critères suivants :

- Favoriser la certification d'un Entraîneur Régional dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

Restauration & hébergement

La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage. Ces frais supplémentaires seront facturés au stagiaire ou au club après chaque module.



Lire la suite ...

Certification

- Participer aux 4 modules de formation
- Répondre aux attentes des formateurs sur la notion d'investissement
- Faire parvenir les documents demandés pour son évaluation
- Rendre le dossier de « planification » et le projet de « développement »
- Avoir été suivi dans son club au plus tard dans les 3 premiers mois de la deuxième année

Organisation de la formation

Module 1

L'entraîneur, le handball & son environnement

Du 03 et 04 Janvier 2015

Module 2

L'entraîneur en situation

Du 21 au 22 Février 2015

Module 3

L'entraîneur & l'activité handball

Du 04 au 05 Avril 2015

Module 4

L'entraîneur & son projet

4 jours sur le Normandie Avenir (dates à confirmer)

Ces informations sont données à titre indicatif

et sont susceptibles d'être modifiées !

Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription

page 36

ENT REG / CLASSIQUE



Volume de formation

120 heures

Organisation

3 stages de 3 jours ; 4 jours au Normandie Avenir ; 2 soirées, matinées, après-midi techniques ; un parcours de formation à distance FOAD

Coût de la formation

549 euros

1098 euros pour les salariés (remboursement OPCA)

Qualification

Carte délivrée par le Service Territorial de Formation

Durée de validité

Carte valable 5 ans

Nombre de places

12 places (AHB + ER) sur le territoire Normand

Date limite d'inscription

Le 15 Novembre 2014

Pour information, la commission d'examen des dossiers d'inscription établit la liste des 12 stagiaires retenus en formule SEMAINE, en fonction des critères suivants :

- Favoriser la certification d'un Entraîneur Régional dans chaque club.
- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD
- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS
- Favoriser les candidats en charge de collectifs
- Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit

La commission, n'excluant pas la possibilité de désistements de dernières minutes, informera individuellement la ou les personnes en mesure de saisir les places vacantes au regard des critères énoncés précédemment.

Hébergement & Restauration

La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage.

Ces frais supplémentaires seront facturés au stagiaire ou au club après chaque module au coût réel.



Certification

Participer aux 4 stages dans la saison et à 2 soirées, matinées, après-midi techniques
 Réalisation de son parcours de formation à distance (FOAD)
 Rendre les documents demandés
 Rendre le dossier de « planification » et le projet de « développement »
 Répondre aux attentes des formateurs sur la notion d'investissement

Sectorisation de la formation

La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs en mesure de répondre aux besoins des stages (collectifs supports et salles disponibles...)

Organisation de la formation

Stage 1

Du 7 au 9 Janvier 2015

Stage 2

Du 25 au 27 Février 2015

Stage 3

Du 28 au 30 Avril 2015

Normandie Avenir

Du 14 au 17 Mai 2015 sur le Normandie Avenir

+ Participation à...

2 Soirées ou Matinées ou A-Midi Techniques de son choix

Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription

page 36

ENT REG / SEMAINE



Volume de formation

30 heures

Organisation

2 options possibles :

Effectuer le Weekend Spécifique Recyclage avec 2 soirées, matinées ou après-midi Techniques

Ou bien être présent sur les 4 jours sur le Normandie Avenir

Coût du recyclage

137.50 euros

Durée de validité

Recyclage valable pour 5 ans

Date limite d'inscription

Le 15 Novembre 2014

Organisation de la formation

Option 1 :

Weekends Spécifiques

Du 04 & 05 Avril 2015

+ 2 Soirées, Matinées ou Après Midi Techniques

Ou

Option 2 :

4 Jours sur le Normandie Avenir

(dates à confirmer)

Restauration & hébergement

L'organisation du weekend permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir.

La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.

Référence à rappeler sur le Formulaire d'inscription

page 36

RECY / ER Option 1

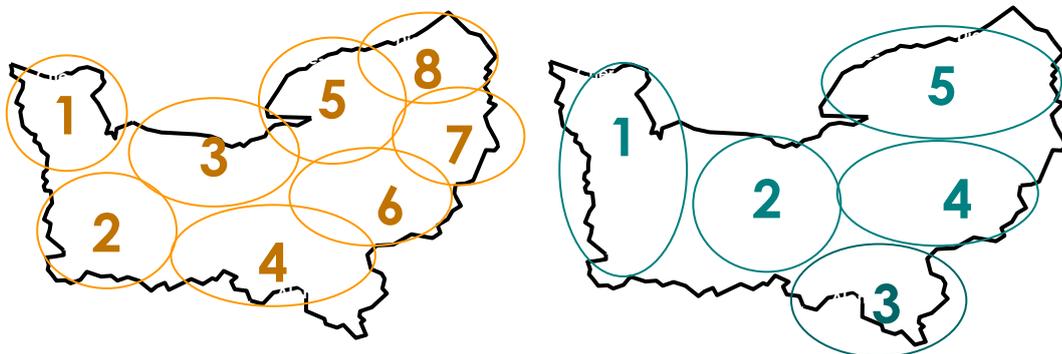
ou

RECY / ER Option 2



LA SOIREE TECHNIQUE...
CAPITALISABLE & ACCESSIBLE A TOUS

Dans le cadre des formations « **Accompagnateur d'Equipe** » et « **Animateur de Handball** », le Service Territorial de Formation lance un « **appel d'offre** » aux clubs susceptibles d'accueillir une Soirée, une Matinée ou une Après-Midi Technique dans les différents secteurs de formation.



Les secteurs sur la formation **Accompagnateur d'Equipe** Les secteurs sur la formation **Animateur de Handball**

Ces Soirées, Matinées ou Après Midi Techniques sont des moments d'échanges et de présentation, adaptés aux difficultés et besoins repérés dans la formation des cadres.

Ces séquences sont ouvertes à tous les licenciés de la FFHB et capitalisables pour les stagiaires de la formation cadre...

Pour une information du plus grand nombre, toutes les affiches des séquences organisées sur le territoire sont envoyées systématiquement à l'adresse mail officielle des clubs Normands pour affichage et diffusion.

Organisation

La séquence est présentée sur un thème avec une documentation distribuée aux personnes présentes.

2 personnes animent la séance (l'animateur de la séance et l'animateur de l'échange dans les tribunes).

Le premier met en place les situations choisies et le second énonce les orientations prises.

Les stagiaires peuvent questionner sur le moment mais surtout noter leurs questions pour le débat faisant suite à la séance. Après la séance, les stagiaires et les intervenants se rencontrent pour échanger.

Déroulement

- 1) Arrivée des stagiaires, distribution de la séance, émargement de la feuille de présence.
- 2) Début de la séance (en fonction du thème entre 45 mn et 1h15)
- 3) Fin de la séance
- 4) Débat de 30 à 45 mn.

Besoins matériels

- Un gymnase et une salle pouvant contenir 20 personnes (possibilité de faire l'échange dans le gymnase)
- Un collectif et le matériel correspondant à l'animation du thème abordé
- Un tableau blanc

Le Formulaire pour recevoir
UNE SOIREE, MATINEE ou UNE APRES-MIDI TECHNIQUE
Se trouve sur la page de droite

A retourner à la Ligue avant le 10 Octobre 2014



/ /20

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

/ /20

Date de dépôt

Date de réception Ligue

Cochez votre comité

- Manche Calvados Orne Eure Seine Maritime

N° de secteur sur la formation Accompagnateur d'Equipe :

N° de secteur sur la formation Animateur de Handball :

CLUB

NOM DU CONTACT CLUB

PRENOM

ADRESSE

.....
CODE POSTAL VILLE

.....
TELEPHONE PORTABLE

E-MAIL @.....

Gymnase disponible

Nom du Gymnase

Adresse du gymnase ;.....

Code Postal Ville

Jours & Horaires possibles

- Le LUNDI soir à partir de 19h
 Le MARDI soir à partir de 19h
 Le MERCREDI soir à partir de 19h
 Le JEUDI soir à partir de 19h
 Le VENDREDI soir à partir de 19h
 Le SAMEDI matin de 9h à 12h
 Le DIMANCHE matin de 9h à 12h
 Le DIMANCHE après midi de 13h à 16h

Collectifs supports disponibles

- | | | | | |
|----------------------------------|-----------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Enfants | Age | <input type="checkbox"/> Masculin | <input type="checkbox"/> Féminin | Niveau de jeu |
| <input type="checkbox"/> Jeunes | Age | <input type="checkbox"/> Masculin | <input type="checkbox"/> Féminin | Niveau de jeu |
| <input type="checkbox"/> Adultes | Age | <input type="checkbox"/> Masculin | <input type="checkbox"/> Féminin | Niveau de jeu..... |

Signature du président du club pour accord

Cachet du club

/ /20

Date de dépôt

Les dossiers incomplets seront retournés

/ /20

Date de réception Ligue

Cochez la référence de la formation demandée

 AC EQUIPE / SECT AHB / WEEKEND ENT REG / CLASSIQUE

.....

 AHB / SEMAINE ENT REG / SEMAINE RECY AHB Option 1 RECY ER Option 1 RECY AHB Option 2 RECY ER Option 2

Cochez votre comité

 Manche Calvados Orne Eure Seine Maritime

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE.....

DATE DE NAISSANCE / / PROFESSION

TELEPHONE PORTABLE

E-MAIL @.....

Attention, les convocations seront envoyées par mail, l'adresse mail est donc obligatoire pour que le dossier soit recevable

CLUB EQUIPE ENTRAINEE

NIVEAU

Qualifications fédérales obtenues

Autre diplôme obtenu Année

Autre diplôme obtenu Année

JOINDRE AU DOSSIER

- 2 photos

- 1 enveloppe libellée et affranchie à votre adresse

- Photocopie de la licence FFHB en cours de validité

- Photocopie de la carte d'entraîneur de niveau immédiatement inférieur à la qualification demandée

- Chèque couvrant les droits de la formation demandée à l'ordre de la Ligue de Normandie de Handball

- Demande de prise en charge par le club si vous ne réglez pas vous-même le coût de la formation

- 2 séances avec une lettre de motivation pour les formations animateur de Handball & entraîneur Région

ATTENTION : Les frais supplémentaires en cas de restauration ou d'hébergement seront facturés au stagiaire ou au club en plus du coût de la formation au coût réel.

En tant que Président du club et stagiaire, nous reconnaissons avoir pris connaissance

du Règlement du Service Territorial de Formation dans le Guide Normand des formations 2014/2015

et nous engageons par notre signature à le respecter.

Nom et Prénom du Président

Nom et Prénom du Stagiaire

Signature du Président

Signature du Stagiaire

AVIS DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES DOSSIERS

 INSCRIPTION **retenue** INSCRIPTION **en liste d'attente** INSCRIPTION **non retenue**

Cochez la référence de la formation demandée AC EQUIPE / SECT AHB / WEEKEND ENT REG / CLASSIQUE

.....

 AHB / SEMAINE ENT REG / SEMAINE RECY AHB Option 1 RECY ER Option 1 RECY AHB Option 2 RECY ER Option 2**Cochez votre comité** Manche Calvados Orne Eure Seine Maritime

Coût de la formation demandée euros

Nom du stagiaire Prénom du stagiaire
(en lettre majuscule)**PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB**

(en lettre majuscule)

Nom du club

Nom du président.....

Le dit club s'engage à réception de la facture, à régler les frais du stagiaire par chèque dans le délais de 30 jours

Nom du stagiaire Prénom

Téléphone du président du club

Signature du président du club pour accord

Cachet du club

Il est institué auprès des ligues et de la fédération, une instance de Validation de l'Expérience professionnelle depuis les mesures votées à l'Assemblée Générale de la FFHB à Porto-Vecchio en 1994.

Cette instance peut attribuer l'équivalence d'une qualification fédérale :

Au niveau de la Ligue **Animateur de Handball ou Entraîneur Régional**

Recevabilité : le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience d'animation pour l'Animateur de Handball ou d'une expérience d'entraîneur pour l'Entraîneur Régional, en responsabilité, avec un collectif évoluant en championnat régional régulièrement, pendant au moins 5 années.

L'instance de validation est composée :

Du Président de la Ligue, du Cadre d'Etat responsable de la formation et de deux membres désignés par le CA de la Ligue.

Au niveau zone **Entraîneur Interrégional (Adultes -Jeunes – Enfants)**

Recevabilité : le candidat doit pouvoir justifier, au moins pendant 5 ans durant les 7 dernières années, de l'encadrement d'une équipe de handball évoluant en compétition. La validation de ces trois diplômes sera réalisée par **la zone technique** et attribuée en relation avec le public support du suivi d'entraînement pour obtenir la mention Adultes ou Jeunes ou Enfants.

L'instance de validation est composée : du responsable en charge du niveau de formation sur la zone ou d'un membre de l'équipe d'encadrement, du CTR local.

Au niveau fédéral **Entraîneur Fédéral (Adultes -Jeunes – Enfants)**

L'instance décide de l'attribution d'un diplôme fédéral, après entretien avec l'intéressé et au vu d'un dossier qui comprend le compte rendu d'un suivi d'entraînement.

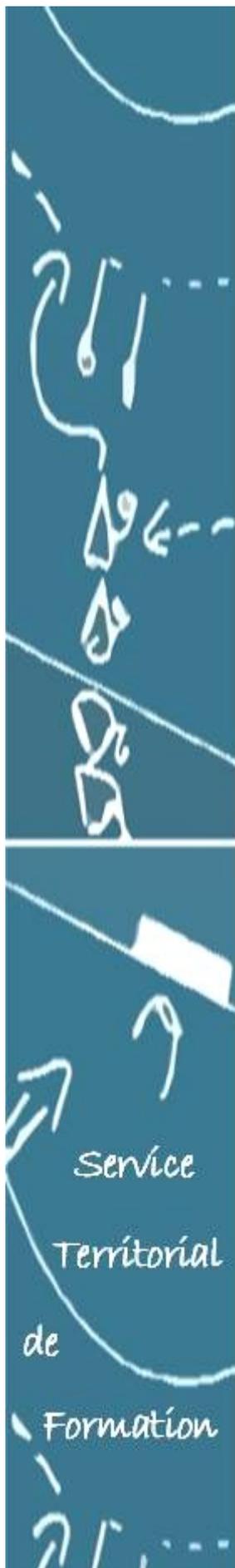
Recevabilité : pouvoir justifier d'une expérience d'entraînement, en responsabilité, avec un collectif évoluant en secteur élite pendant 10 ans.

L'instance de validation est composée :

Du Président de la FFHB ou de son représentant, de deux membres du CA désignés à cet effet et de 3 membres de la DTN.

La commission des obligations ne prend en compte que les certifiés en activité.

Le formulaire officiel sera disponible sur demande auprès de la Ligue de Normandie de Handball dès réception de la FFHB (courant septembre)!





LE CALENDRIER PREVISIONNEL DES FORMATIONS 2014 /2015

Weekends Formation	Congés		Accompagnateur d'Equipe								Animateur de handball			Entraîneur Régional			BPJEPS	
	Zone A	Zone B	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	Formule Weekend	Formule Semaine	Recyclage	Formule Classique	Formule Semaine	Recyclage		
Weekend 6/7 septembre																		
Weekend 13/14 septembre																		
Weekend 20/21 septembre																		
Weekend 27/28 septembre																		
Weekend 4/5 octobre																		
Weekend 11/12 octobre			Date limite d'inscription : 10 octobre 2014															
Weekend 18/19 octobre																		
Weekend 25/26 octobre																		
Weekend 1/2 novembre																		
Weekend 8/9 novembre			DJ1					DJ1			DJ1							
Weekend 15/16 novembre			DJ2		DJ1			DJ2			DJ2		Date limite d'inscription : 15 Novembre 2014					
Weekend 22/23 novembre			DJ3		DJ2			DJ3	DJ1		DJ3							
Weekend 29/30 novembre					DJ3					DJ2								
Weekend 6/7 décembre				DJ1		DJ1				DJ3	DJ1							
Weekend 13/14 décembre				DJ2		DJ2					DJ2							
Weekend 20/21 décembre				DJ3		DJ3					DJ3							
Weekend 27/28 décembre																		
Weekend 3/4 Janvier														Module 1				
Weekend 10/11 Janvier											Positionnement	Du 07/01 Au 09/01				Du 07/01 Au 09/01		
Weekend 17/18 Janvier																		
Weekend 24/25 Janvier											DJ 1							
Weekend 31/1er février																		
Weekend 7/8 février											DJ2							
Weekend 14/15 février																		
Weekend 21/22 février														Module 2				
Weekend 28/1er mars												Du 25/02 Au 27/02				Du 25/02 Au 27/02		
Weekend 7/8 mars																		
Weekend 14/15 mars											DJ3							
Weekend 21/22 mars																		
Weekend 28/29 mars											DJ4							
Weekend 4/5 Avril											Rattrapage		Option 1	Module 3		Option 1		
Weekend 11/12 avril																		
Weekend 18/19 avril																		
Weekend 25/26 avril											Weekend Enfants & Jeunes							
Weekend 2/3 mai												Du 28/04 Au 30/04				Du 28/04 Au 30/04		
Weekend 9/10 mai																		
Du Jeudi 14 mai Au dimanche 17 mai			Normandie Avenir									Suivi en structure « Adultes »		Option 2	Module 4	Stage 4	Option 2	
Weekend 16/17 mai																		
Weekend 23/24 mai																		
Weekend 30/31 mai											Dossier à rendre							
Weekend 6/7 juin																		
Weekend 13/14 juin																		
Weekend 20/21 juin																		
Weekend 27/28 juin																		

Du 22/09/2014
Au 03/07/2015